MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.
Séance du mercredi 5 août 1846.

R[illegible]

JH. GENOIS, Recorder.
[illegible] août 1846.
A. D. CROSSMAN, Maire.
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MARCHANDISES SECHES.

L[illegible] des derniers arrivages d'Europe [illegible] assortiment de marchandises [illegible] les articles suivants [illegible] à bas prix [illegible]

[illegible]

CHEMISES! CHEMISES! CHEMISES!

O[illegible] DEPOT DE CHEMISES [illegible]

[illegible]

ISAAC HART, 90, rue de Chartres.

Grand assortiment de Marchandises Sèches.

C. M. SIMPSON

[illegible]

MARCHANDISES EN COTON.

[illegible]

C. M. SIMPSON

[illegible]

LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.

M[illegible] JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

P[illegible] JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

B[illegible] JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier.

[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier.

P[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier.

C[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier.

M[illegible] S. V. BARRETT, 21 Gravier.

V[illegible] S. V. BARRETT, 21 Gravier.

C[illegible] S. V. BARRETT, 21 Gravier.

V[illegible] S. V. BARRETT, 21 Gravier.

W[illegible] CHS. DUFOUR, 11 Conti.

V[illegible] CHS. DUFOUR, 11 Conti.

P[illegible] CHS. DUFOUR, 11 Conti.

C[illegible] à vendre par CHS. DUFOUR, 11, rue Conti.

VINS de Bourgogne—25 caisses vin de Bourgogne au [illegible], à vendre par LOISON & SYLVESTRE, 36, Chartres.

A VENDRE en débarquement du navire Talma, de Bordeaux: [illegible] POUGET [illegible] 117 Royale, entre St Louis et Toulouse.

A VENDRE, par le soussigné, en débarquement du [illegible] venant de Bordeaux: 12 barriques vin rouge bon ordinaire, [illegible] do do Montferrant.
1 juil C. DUFOUR.

AMANDES amères—20 sacs, nouvelle récolte, venant d'arriver par le brick L. Copeland, de New York, à vendre par L. CANTIN,
25 août 42 Gravier.

FARINE—500 barils des moulins de Saint Louis, nouvellement moulue, à vendre par JAMES E WOODRUFF,
3 sept. 60, Camp.

MARCHANDISES SECHES AU COMPTANT.

NORTH & BROTHERS,

Rue des Magasins, encoignure Commune, Nlle. Orléans. Marchands de LAINAGES AMÉRICAINS, COUVERTURES, FLANELLES, Cotons écrus et blancs, et d'INDIENNES américaines [illegible] desc[illegible]ptions.—Importeurs directs de BONNETERIE [illegible] Bas allemands et anglais, de TOILES et [illegible] toute espèce de marchandises import[illegible] comptant.

COTON Lo[illegible] 4|4 et 7|8, do croisé 4|4, 7|8 et 3|4, do, [illegible] 4|4 et 7|8, idem des moulins du Canal 3|4, idem Ke[illegible]ky, linseys et kerseys de l'Alabama pour nègres, jeans et linseys du Kentucky, linseys à carreaux, Waterloo plaids, plaids du pénitentiaire de Maryland, dito Peacedale, Lowell blanc dito, idem en couleur, et de la Floride, jeans de Glasgow, Washington plaids et jeans, coton écru d'Appleton 4|4 et 7|8, idem de Hope Mills, Granite, Massachusetts, Oneida, Passaic, Gladding, Great Fall, tous de 4|4, Tremont 7|8, Springfield 7|8, Dwight 7|8, et sans marques, coton à chemises, blanchie, de Bay State 4|4, idem de Pittsfield, de Hamilton 7|8, coton à draps, blanchie, de Hamilton 6|4 et 12|4, idem écru de Watham 6|4, idem Lawrence, Appleton, Hamilton, et sans marques, toutes dimensions; flanelle canton de Hamilton, blanche et écrue, flanelle différentes couleurs de Salisbury, idem gaze, idem Welch, diapré œil de perdrix, idem Huckaback, Écossaise et Russe, idem coton; toile damassée 6|4, 7|4, 8|4 et 10|4, toile d'Irlande, linon, bretagne, creas, platille, cravates jaconat à carreaux, soie noire, idem italienne, idem croisée; soie noire à coudre, idem couleurs; mouchoirs de poche à bordures blanches; mouchoirs Verona idem à portraits, idem bleus et Romal clairs, idem coton bleu, véritables Bandanas, idem Barcelone, foulards en coton, mouchoirs madras, batiste et autres; châles coton Prussiens, Rob Roy, Waiflie, &c.; nappes et serviettes à raies rouges, nappes en fil écrues, idem en coton; paraplules coton, guingham et soie; bonnets de laine pour femmes, et une variété d'autres; idem pour enfans; gants cachemires et autres; chemises de peau et caleçons, chemises à devant de toile et autres; gallons en fil et en coton; lacets, silésie en couleur, batiste noire et autres, satin, jeans blanc, jeans blancs, idem bleu et écru, velour noir, bombazet noir, rouge, vert et bleu, bombazine noire, lasting noir, étoffes à carreaux de la Caroline, chambray gaudron, cotonnade log cabin nouveau style; denim d'York, de Hamilton et de Chester; jeans mélangés chaussettes anglaises, allemandes, françaises; idem grises pour domestiques; bas en coton diverses couleurs pour femmes; idem cachemire; idem pour enfans; épingles et aiguilles, boutons diverses sortes, pour habits, chemises, &c.; agraffes, coton à marquer, bretelles en gomme élastique, idem en coton; barège vert; coton blanchi de York Mill; burlaps, osnaburg, fil, nankin bleu, gingas à matelas, guingham d'Earlston, idem noir et blanc; couvertures vertes, bleues et rouges pour capots; couvertures américaines de 3 points, idem françaises, idem Duffil, oses, idem anglaises, 10, 11, 12 et 13|4 pour lits; idem pour lit d'enfans; drap pilote bleu, drap peau de lion; étoffes à gilets, pique impérial; fil à coudre de Marshal noir et gris, idem différentes couleurs, idem de Taylor et Alexander, idem en couleurs assorties; mousseline suisse unie et à dessins, idem rayée et à carreaux, mull et book mousseline, idem de batiste et jaconat, bandes et entre deux; dentelles, bobinet noire et blanche; valenciennes begar et fil, mousseline suisse à rideaux, jaconat rubanté et à carreaux; voiles dentelles noire; satinet bleu et noir, idem mélangé et noir; jeans du Kentucky; casimir imprimé, drap bleu, noir et vert, idem gris et vert bouteille pour voitures, idem gris et vert bouteille damassé, dimity à meubles, batiste; bon bran à carreaux et blancs de 25 yards, gingas 3|4 et 7|8 à tabliers; étoffes à carreaux pour meubles; batiste noire, velours soie, et un grand assortiment de CALICOTS, comprenant une variété de 150 à 200 différens goûts.

AUSSI—EN DÉBARQUEMENT:
Un grand assortiment de MARCHANDISES SÈCHES FRANÇAISES, choisies expressément par l'un des ciés à Paris, consistant principalement en:
Indiennes françaises d'un genre entièrement nouveau, indiennes à meubles, lèvres, fauves et rouges, idem damas, sées, mouchoirs madras nouveaux dessins, idem Pailiacat Nappes, à petits dessins, parasols pour dames, idem soie 26, 28, 30 et 32 pouces, mousseline de laine nouveau goût, cachemire d'Écosse, article nouveau et riche, mi-taines en laine et en soie, mouchoirs de coton pour dames cachemire et mousseline de laine pour dames, cravates de fantaisie 7|8 et 3|4 pour hommes, écharpes noires et à dessins, et idem nouveauté, pour hommes, shalls cachemire imprimé 3|4, 4|4, 6|4 et 8|4 écossais, soierie de Pekin, unie, noire, ondée et rayée, gants de chevreau pour dames et hommes, idem en castor, mouchoirs de soie, foulards &c.—un grand assortiment de bas noirs et blancs, cachemires noirs, crêpes noirs, barège noir et vert, point de soie noir, uni, ondé et à raies, demi-bas bleus en coton, bas en coton pour femmes et enfans, bas blancs, bretelles en gomme élastique, nouvel article—un très grand assortiment de broderies &c. &c., telles que mouchoirs, bandes à poignet, bonnets d'enfans, bandes en mousseline brodée, dentelle noire et blanche, entredeux et bandes, le tout d'un nouveau goût, guingham à carreaux, bonnets en soie pour enfans, casimir nouveau goût, à pantalons, mouchoirs batiste fil divers genres, toile à draps française, mérinos couleurs assorties, flanelle gaze et crosée, cotonnades à pantalons, nouvel article, gants à filets, couvertures en mérinos, mouchoirs [illegible] en couleur, pour hommes, shalls mérinos à deuil, shalls thibet 5|4 et 6|4, gants soie noire pour femmes et hommes, un grand assortiment de rubans taffetas et satin des Nos. 1 à 12, bordures à rideau, cachemire d'Écosse noir uni 4|4 et 5|4, galons, fil, de 1 à 12, anneaux à rideau, fil noir pour tailleur, des bronzes et argentés, boutons soie pour habits et paletots, id m nacre et os boutons en os à cinq trous; fil français patenté, peignes à toilette, fil à coudre diverses couleurs, frange soie noire, satin noire blanc, shalls coton 4|4 et 5|4, mousseline de laine noire, 4|4 et 5|8.
1er oct

HABILLEMENS D'ÉTÉ DU DERNIER GENRE.

ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 34, a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'Habillemens d'été, faits dans le meilleur genre et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont priés de venir examiner ce stock avant d'aller acheter ailleurs.

HABITS
En mérinos, habits de toilette, levites, paletots, levites courtes et habits secs, de toutes qualités, dont une partie supérieure à toute ce qui a été importé ici; alpacca coton, paramatta, cachemirette, toile à carreaux, habits en toile écossaise, en toile l'Union &c. &c.

PANTALONS
En cotonnade d'excellente qualité, en paramatta, drap d'été, coton, cachemirette, cotonnade française et américaine, coutil fil français, en toile à carreaux, en toile l'Union et drill de fil blanc.

GILETS.
En satin noir et couleur fantaisie, soie légère, piqué de Marseille blanc, uni et rayé, châle à petits dessins; aussi un grand assortiment de gilets en piqué de Marseilles, en toile et bombazette, soie &c.

CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Chemises à col, avec ou sans, en coton, en toile à tout fil, idem toile avec devant de toile et col, en toile, chemises de peau et caleçons en coton, mérinos, [illegible] chaussettes, mouchoirs, cravates, bretelles, soie et coton, parapluies &c. &c.
[illegible] au prix invariable.
1er mars ALFRED MUNROE, 34 Magasin

CHAPELLERIE PARISIENNE.
Rue de Chartres, No. 40.

L[illegible] vient de recevoir par le navire Calhoun, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux dernière mode:
5 caisses chapeaux soie extra fin,
2 do do castor blanc;
2 do do feutre noir et gris;
[illegible] chapeaux paille d'Italie, pour hommes;
[illegible] do do pour enfans;
[illegible] do do do cadets;
[illegible] do pour Amazone;
[illegible] do flambards gris [illegible]
[illegible]

2000 DEMI boîtes Sardines à l'huile,
500 boîtes do,
[illegible] do ditto;
200 [illegible] ditto;
500 demi boîtes petits Pois au naturel,
250 demi boîtes Petits Pois [illegible]
[illegible]
100 [illegible] Truffes du Périgord, de récolte immédiate [illegible]
TH. BAILLY BLANCHARD,
1 août 99 rue de la Douane.

A VENDRE à des prix modérés, pour clore diverses consignations, par le soussigné:
Conserves de Chatelain Jeune et Bassel.
200 demi boîtes sardines à l'huile,
300 boîtes moyennes dites [illegible], dito;
200 tiers boîtes do dito;
50 do do dito;
500 demi do petits pois au jambon;
500 do do au naturel;
60 paniers guignolet;
200 demi boîtes maquereaux à l'huile;
100 [illegible] truffes pures du Périgord.
Cognac Pellevoisin:—
10 [illegible] lre preuve;
30 quarts do dito,
10 barils très vieux cognac, 1810;
10 do do 1815;
Do pas—3 boucauts casai; 1 caisse moutarde française.
200 barils noir animal en poudre: le tout d'importation récente, et à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 août—30 99, Douane.

COGNAC Pellevoisin—30 demi pipes cognac, 4e preuve
30 quarts do do, à vendre par
4 août—15 TH. BAILLY BLANCHARD, 99, Douane.

10 barils vieux cognac Pellevoisin de 1815, 1re preuve. 10 barils do 1825, 1re preuve, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 août 99, Douane.

3 Boucauts de Casse, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 août 99, Douane.

1 Caisse moutarde française, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 août 99, Douane.

200 Barils Noir Animal en poudre, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
99, Douane.

100 Boîtes Pâtes Truffés, assortis, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 août 99, Douane.

ABSINTHE suisse &c.—70 caisses absinthe suisse, Versin et Lecoultre,
56 do do Sauvajol,
37 do Kirsch,
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
1 août 11 et 15 St Louis

GENIÈVRE DE HOLLANDE—12 pipes genièvre de l'Étoile, importation directe, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 août 11 et 15, rue St Louis.

PRUNES—45 caisses prunes à l'eau de vie,
38 do cerises do
12 do cassis do
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
11 et 15 St Louis

ABSINTHE—2 barils de Versin Lecoultre, en débarquement du navire James N. Cooper, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

ALCOHOL—20 barils alcohol, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

MERISE—50 barils 1ère qualité, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

ANISETTE—30 barils anisette rose et blanche, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

LIQUEURS assorties—50 caisses, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

A VENDRE en débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux:
150 milliers bouchons pointus,
1 boucaut champignons secs, par
N. DUDOUYT,
11 juil 13, rue Toulouse.

CLARET—100 caisses St. Emilion 1844, en débarquement du Talma, de Bordeaux, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 juil 26, Vieille Levée

FARINE—300 barils, des meilleures marques du Missouri, à vendre par EMERSON, TOURNE & Co,
20 juin 158, Tchoupitoulas.

VIN de Malaga—50 barils et quarts dito, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis
11 juin

CREUZETS—12 boucauts creuzets assortis en débarquement du navire Châteaubriand, du Havre, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
Rue St. Louis No. 90
Ces creuzets sont fabriqués d'une terre spéciale et peuvent supporter plus de vingt-cinq fois l'épreuve du feu.
16 juin—8

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Russia, venant de Bordeaux:
298 barriques Vin rouge de diverses qualités,
117 demi dito et barils do V[illegible] blanc,
5 quarts de pipe cognac fine Champagne 1825.
14 juil G. M. LUCAS, 30 Bienville

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux—200 caisses Vin St. Julien, Medoc, étiquettes et capsulées, ayant droit au drawback, à vendre par KUMA LACOSTE, 103, Royale

MOUCHOIRS DE BATISTE—Les soussignés ont reçu un assortiment de mouchoirs de batiste, qu'ils vendront bon marché pour du comptant.
H. DE GOER & RIFFLARD,
5 juil 21, Magasins

SARDINES—En débarquement du navire Vaillant de Bordeaux 200 caisses sardines marque Philippe et Canaud, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
30 juin 17 et 19 St. Louis

TRUFFES—En débarquement du Vaillant, de Bordeaux 25 caisses et 50 demi-boîtes, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
30 juin 17 et 19 St. Louis

FRUITS au jus—En débarquement du navire Vaillant, 6 caisses fruits au jus, à vendre par EUGÈNE ROCHEREAU & Co.
30 juin 17 et 19, St Louis

DROGUES—100 paquets saleratus, soufre, couperose, alum, sel d'Epsom, etc., à vendre par ROBERTS & HALL,
11 juil 75 Magasins

ASSURANCE MUTUELLE DE L'ASSURANCE DU [illegible]

New Orleans, [illegible]

L'ASSURANCE MUTUELLE DE [illegible] York, après les termes de sa charte [illegible] quatre du mois dernier, et après avoir [illegible] très, y compris le grand incendie du [illegible] est resté en valeurs réelles $675,000 [illegible] des primes perçues, s'élève à plus de $[illegible] hit un fond d'au moins $750,000.

Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes ci-prouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.

Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par
L. MATHEWS, Agent.
14 nov Encoignure Camp et Commune.

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus, des garde-malades.

IL PRETE DE L'ARGENT SUR DEPOT.
Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.
Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c. &c.

En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c. 18 nov—1 an.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
CHEMISES FRANÇAISES,
No. 100, rue Royale, en face de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transférer du No. 77 rue St. Louis, au No. 100, rue Royale, son atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Elle remercie très sincèrement ces Messieurs du patronage bienveillant qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. Elle espère, tant par le fini que par la célérité de son travail, obtenir la continuation d'une aussi flatteuse approbation. Elle s'occupe toujours des broderies, dites tapisseries.

Les bonnes couturières trouveront toujours de l'ouvrage chez Mme. J. Henry, qui acceptera des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail. av—30

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fév—1an.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman, Une JUMENT noire, le front blanc, trois pieds blancs, étampée sur l'épaule droite JHB, se touchant l'un et l'autre, sans aucune autre marque ni étampe apparente, et son suivant.

Une JUMENT sagne, une étoile au front, un pied de derrière blanc, étampée sur la hanche droite D L, sans aucune autre marque ni étampe apparente, et son suivant.

Un CHEVAL gris, borgne de l'œil gauche, ayant la jambe croche de devant, marque de harnais, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 12 septembre, les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,
1 sept—10 Gardien des Epaves.

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Rouan,
Un CHEVAL gris tordile, le bout du nez blanc, ayant eu le feu aux jambes de derrière, marques de harnais sur le corps, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 5 septembre les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus aux lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur.
MICHEL DUREL,
24 août—10 Gardien des épaves.

$10 DE RÉCOMPENSE.
PARTIE marronne, la mulâtresse MARIANNE, âgée de 17 à 18 ans, taille d'environ 5 pieds, jolie figure. Elle s'est sauvée du steamboat au moment où elle allait partir avec son maître M. Justin Aubert. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geôles de cette ville et le fera savoir au soussigné, L. EXNICIOS,
9 n—17 263, rue St. Philippe

CHAPEAUX laine—20 caisses noirs et blancs, à vendre par FROST & Co.
14 juin 10, Magasins

CHAPEAUX de toile cirée—10 caisses pour [illegible] marins, à vendre par FROST & Co.
13 mai 10, Magasins

CAFÉ HAVANE—144 sacs café fin vert, en débarquement du brick Tirza, à vendre par
11 mai L. CANTIN, 42 Gravier

VIN de Marseilles—100 barriques vin rouge en magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co.
17 juin 54 Vieille Levée

VIEUX Cognac—A vendre en douane, avec le bénéfice du drawback:
4 demi pipes & 6 quarts de pipes vieux cognac, importés par le navire Alesto, de Bordeaux.
HEPBURN & TURPIN,
25 mars No. 11, rue Royale.

BOTTES, Souliers et brodequins—32 caisses actuellement en débarquement du navire Ann, à vendre par
1 juin J. W. DUNBAR, 30, Douane

CIRE—5 barils, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
1 j 92 Tchoupitoulas

TABAC—700 balles Cuba et Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26, Vieille Levée.

MIEL blanc de la Havane—A vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26, Vieille Levée

TABAC—15 balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en débarquement du brick Hope Howes, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26, Vieille Levée

DIVERS—40 barils Vin blanc Grave, 1844; 20 boîtes prunes en paubane; 4 boucauts ficelle tide; 50 paniers vin brulé, en débarquement du navire Lorena, de Bordeaux, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 juil 26 Vieille Levée

AMANDES—100 caisses amandes sans coque, en débarquement de l'Arkansas, de New York, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26 Vieille Levée

AUX MARCHANDS DE GROCERIES.
REÇU au No 22, rue de Chartres, en consignation, un lot de saucissons de Boulogne et de Lyon, qui seront vendus à des termes très avantageux.
15 avril D. H. HOLMES.

A VENDRE au débarquement—12 barriques vin rouge.
—En magasin—
25 paniers champagne en grandes et demi bouteilles
75 paniers huile de marque J Plagniole;
100 caisses vin rouge;
50 do absynthe Suisse;
50 do do de Marseilles;
17 juin 100 do liqueurs assorties en grandes, demi et quarts bouteilles.
20 do curaçao 15 do kirch,
50 do eau de fleur d'oranger.
20jt LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.

EN débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
140 barriques vin rouge.
24 demi dito vin blanc.
18 barils dito, G. M LUCAS,
jt—15 30, Bienville.

PICADURA—20 barils, de qualité supérieure, à vendre par LAFEYRE, HARISPE & Co.
24 juin 90 St. Louis

HUILE d'Olive, Salaisons—200 paniers huile J. Plagniol, 24 onces; 3000 do de 6 bouteilles en paniers, 75 caisses olives; 50 do cornichons et capres; 50 barillets Malaga sec, à vendre par ST.-V. BARRETT,
14 juil 21 Gravier

CHAPEAUX—300 caisses chapeaux de différentes qualité, comprenant un assortiment de chapeaux noirs et couleur perle, en casimir, à la mode, en soie, feutre et de chasse. Aussi, un bel assortiment de chapeaux de paille, à vendre par R G HOBBS,
11 mai 12, Douane.

G. & R. BUCHANAN, No. 64, rue Tchoupitoulas, offrent à vendre—
BACON—135 boucauts jambons, plats-côtés, épaules.
PORC—600 barils mess, prime, etc.
GRAISSE—766 barillets et 20 barils en feuille et choix.
FARINE—375 barils du Missouri.
TOILE D'EMBALLAGE—200 pièces marques de choix.
CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux première qualité du Kentucky; 100 do Missouri, bon marché.
FICELLE—50 balles, première qualité.
CHANVRE—400 balles passé au serein
WHISKEY—50 barils rectifié; 90 do vieux Bourbon.
13 mai

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans.
2 fév—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent.

ABSINTHE suisse—60 caisses des marques Versin, Lecoultre, Ed. Pernod et Berthoud, en débarquement du navire James N. Cooper, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juill Encoignure Royale et Orléans

JUS de citron—11 barriques jus de citron clarifié en débarquement et à vendre par L D C WOODS,
4 août 80, Magasins

TRUFFES—En magasin et à vendre par le soussigné:
100 boîtes Truffes pures du Périgord;
200 demi do do do;
50 bouteilles do do do;
150 demi do do do.
12 août CHS. DUFOUR, 11 Conti

SARDINES—3000 boîtes et demi boîtes, marque Deffes, en magasin et à vendre par
21 août CHS. DUFOUR, 11 Conti

POST NOTES et coupons de la Banque des Citoyens—A vendre par WYLEE & EGANA,
7 juil 52 Bienville

COGNAC—10 demi pipes et 20 quarts de pipes cognac Pellevoisin, quatrième preuve, 10 barils Cognac de 1825, marque de Pellevoisin, première preuve, 10 barils de 1810, marque Pellevoisin, première preuve, article supérieur, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 juin 99 rue de la Douane

EAU DE VIE de Cognac—Sous la clef de la douane 10 demi pipes de la marque Rasteau & Charroyer,
20 quarts do do
A vendre par RAYMOND CAHUZAC,
4 août 34, Vieille Levée

HUILE D'OLIVE—100 paniers, à vendre par J W STANTON & Co,
19 août Encoignure Magasins et Lafayette

EPICES moulues—20 caisses, à vendre par J W STANTON & Co,
19 août Encoignure Magasins et Lafayette

INDIGO de Manille, à vendre par J W STANTON & Co,
19 août Encoignure Magasins et Lafayette

BEURRE GOSHEN—23 fréquins, première qualité, à vendre par J W STANTON & Co,
19 août Encoignure Magasins et Lafayette

CLOUX—200 barillets clous coupés, grandeurs assorties, à vendre par J W STANTON & Co,
19 août Encoignure Magasins et Lafayette

BLANC DE BALEINE—300 caisses New-Bedford, dimensions assorties, à vendre par J W STANTON & Co,
19 août Encoignure Magasins et Lafayette

HUILE—3,000 gallons huile de baleine blanche, à vendre par J W STANTON & Co,
19 août Encoignure Magasins et Lafayette

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—144 caisses, en débarquement du navire Arkansas, de la barque Chester et du brick Ottoman, à vendre par
21 jt R G HOBBS, 12 Douane.

VIN de Marseille—34 barriques Vin vieux pour familles, à vendre par J F BERCIER & Co,
24 août 54, Vieille Levée

MAIS—3000 boisseaux maïs, en magasin et à vendre par [13 août]

VINS—300 colis Malaga doux et sec, Madère et Porto de Sicile, Marseille, Xerès de la marque de Pomar, vin Lisbonne, St Julien rouge et Champagne, en quarts et huitièmes de pipes, boîtes et paniers, à vendre par
5 août ROBERTS & HALL, 75 Magasins

VERITABLE ABSINTHE Suisse en magasin, à vendre par J & J TARDOS,
30 av No. 15, rue Conti.

CHEMIN A COULISSES DE LA Nelle.-ORLEANS ET DE CARROLLTON.
Réduction de Prix.

A L'AVENIR les prix de passage dans les chars seront comme suit:
Billet seul, pour n'importe la distance, 20 cents.
Enfans au dessous de 10 et au dessus de 5 ans, 10
Domestiques (billets d'esclaves) toute dist. 10
Cinquante billets rouges, $7 50
Billets pour l'année, personnel $40, payable par quartier et d'avance. Le quartier commencera soit le 1er février, le 1er mai, le 1er août ou le 1er novembre.

Les chars arriveront et partiront de l'ancien dépôt, encoignure des rues Perdido et Baronne.

En moins d'une demi-heure, on se rend avec agrément et sans chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tous temps aux visiteurs qui y trouveront des crèmes à la glace et autres rafraîchissements.

Les chars partiront comme suit:
LES JOURS DE LA SEMAINE:

De la N. Orléans.		De Carrollton.	
Avec chev.,	6 1/2 h. P. M.	Avec chevaux,	5 h. A. M.
A vapeur,	9	A vapeur,	8
"	11	"	10
"	1 P. M.	"	midi.
"	3 1/4	"	2 h. P. M.
"	5	"	4
"	7 1/4	"	6 1/2
Avec chev.	10	Avec chevaux,	8

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches:

En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira toutes les heures jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nouvelle Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 8 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre du 1er mai au 15 août, dans les belles soirées des dimanches, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir.

Les passagers doivent se pourvoir de billets, attendu que les conducteurs ont reçu l'ordre de ne pas recevoir d'argent sous aucun prétexte.

Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.
De Lafayette, en été, 6 A. M. | De Lafay. hiver, à 7 A. M.
De la rue Canal, 6 1/2 " | De la rue Canal, 7 1/2 "
Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 6 1/2 du soir; et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 8 1/2 de Lafayette et 9 du soir, de la rue du Canal.
Il est défendu de fumer dans les chars.
JOHN HAMPSON,
22 juin Ingénieur en chef.

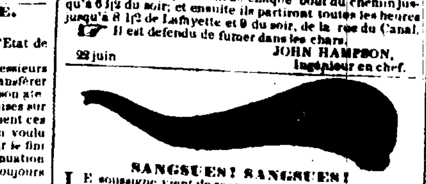

SANGSUES! SANGSUES!
LE soussigné vient de recevoir par le St. Mary, de New York, un superbe envoi de SANGSUES HONGROISES, qui seront vendues aux prix ordinaires.
J. B. RUSCONI.
27 juin Dépôt général, No. 167, Chartres.

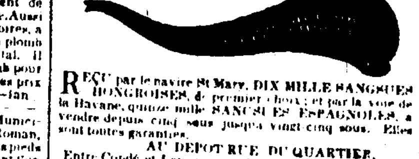

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix; et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt cinq sous. Elles sont toutes garanties.
AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No 46. 2 av

EAUX MINERALES.
ON trouvera à l'établissement de RENAUD PETIT-BIEN, rue du Quartier, No. 46, des eaux Minérales garanties première qualité, approuvées par la Société chirurgico médicale, dans sa séance du 30 août 1844.
5 sept

SANGSUES.
DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises reçues par le navire Devonshire. Thompson, et à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 26.
Le même Entrepôt a reçu par le brick P. Soule, SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies.
12 juin J. B. SOUBIRAN.

SARDINES à l'huile—2000 boîtes et 1/2 boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue B. C. [illegible] de débarquement du navire James N. Cooper, du Havre, vendre par AUGT. MOLIER,
21 juil 90, St. Louis

HUILE d'olive—300 paniers huile surfine grandes bouteilles en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux, à vendre par AUGT. MOLIER,
21 juil 90, St. Louis

EN débarquement du navire Talma de Bordeaux
25 caisses sardines à l'huile, 2 [illegible] petits pois,
40 barriques St Emilion N. 3,
24 demi barriques [illegible]
A vendre par NUMA LACOSTE
21 juil 103 Royale

Avis aux personnes allant à la Campagne.

LES soussignés, agents de MM. C. Christofle & Co de Paris, seuls brevetés pour la fabrique des couverts argentés par le procédé galvanique de MM. Ruolz & Elkington, viennent de recevoir par le Sea [illegible] Havre, une caisse de couverts argentés [illegible] fournir aux articles du même genre [illegible]
LOISON & SILVESTRE,
7 juil 36 rue de Chartres

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants importés directement de Bordeaux &c. &c.:
200 barriques vin rouge de Bordeaux, Médoc, [illegible] St Emilion 1er, 2me et 3me crus, St. Estèphe, St. Julien, Château Margaux et Château Lafitte,
100 demi barriques do do do
25 tierçons vins blanc Haut Sauterne et Haut Barsac,
300 caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles, St Emilion, St. Estèphe, St. Julien, Château Margaux et Château Lafitte,
250 caisses de 12 bouteilles et 24 demi do Sauterne, Barsac, Haut Sauterne et Haut Barsac,
130 caisses véritable vin de muscat Lunel et Frontignan,
50 caisses vins généreux d'Espagne Lacaret, Alicante, Malaga, Xeres, Rota &c.;
50 caisses Vermouth de Torino,
25 paniers Champagne première qualité,
25 caisses prunes à l'eau de vie,
80 dito absynthe des marques les plus renommées;
60 dito kirschwasser, diverses marques;
20 dito jus de groseilles pour sirop et confiture,
10 dito liqueurs en cruchons porcelaine;
30 dito Curaçao superfin, petits et grands modèles,
10 dito marasquin;
25 dito eau de vie de Dantzick;
50 dito liqueurs superfines et surfines;
200 paniers anisette, superfine de Champion,
100,000 bouchons diverses qualités,
1 000 boîtes sardines, 1/2, 1/4 et grandes boîtes;
300 boîtes petits pois, dito;
150 dito cèpes à l'huile, dito;
8 août F. & J. LACOSTE, 105, rue Royale

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Talma, de Bordeaux:
10 barriques de Vin rouge, Médoc;
16 do do Pauillac, St. Estèphe et Margaux
2 demi barriques Vin blanc Sauterne.
1 do Vinaigre.
12 caisses de 12 bouteilles Vin blanc Sauterne;
25 do 12 do et 24 demi bout. de Vin rouge Margaux,
10 caisses de 12 bouteilles Liqueurs superfines assorties,
3 balles contenant environ 30,000 bouchons, diverses qualités,
3 caisses de 12 pots prunes sèches,
5 do de 12 à 18 boîtes transparentes prunes sèches.
Vor. MAIGNAN,
20 juil 97, rue St. Louis.

EN VENTE.
MARTIN L'ENFANT TROUVÉ, par Eugène Sue. La première livraison est prête à être délivrée aux abonnés. Prix, 15 cents.
On souscrit à cet ouvrage à la librairie de
12 août VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres.

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux:
5 demi pipes, 10 quarts de pipes Eau de vie Maglory 1825, 4me preuve,
36 barriques Vin rouge de Bourg, premières côtes;
72 [illegible] Vin blanc Haut Barsac, de 1843, à vendre par J & J TARDOS,
23 juil 15 rue Conti.

EN débarquement du navire Magdola, venant de New-York:
101 caisses Prunes en paubans, de diverses grandeurs, à vendre par J & J TARDOS,
23 juil 15 rue Conti.

VINS rouges vieux extra qualité:
6 barriques Vin rouge Château Haut Brion et Leoville, 1834;
4 do do do 1838;
12 do do do 1840;
5 do do do 1841.
60 caisses Vin de 12 bouteilles, Latour, Leoville et Château Haut Brion;
60 caisses Vin rouge de 12 bouteilles Haut Talence, à vendre par J & J TARDOS,
23 juil 15 rue Conti

A VENDRE par les soussignés:
30 barriques Vin rouge St. Julien 1840.
23 jt J & J TARDOS, 15 Conti.

RIZ—60 tierçons riz récemment battu, en magasin et à vendre par
14 juil L D C WOODS, 80 Magasins

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No 10, Rue du Canal.—[Paulding-Row.]
Entre les rues de la Vieille Levée et Chartres, Manufacture No 248, rue Broad, Newark, N. J.

ONT reçu par les navires Florance, Bartelle, Franconia et Silas-Holmes, et offrent à DES PRIX EXTRÊMEMENT BAS POUR DU COMPTANT, l'assortiment de marchandises d'été, ci-après détaillé:
HABITS—Noirs, en mérinos français, [illegible] et en glais, habits et levites-paletots [illegible] levites écourtées, sur toutes de bureau [illegible] et habits en cachemirette noir, gris et [illegible] fantaisie, idem en alpaca, croisé et tweeds uni, idem uni, à carreaux et à raies, en coutil fil, idem en Union drill, en toile unie, ginga l'Union, cotonnade, gham.
PANTALONS—En mérinos de tout genre, drap de mode, bombazin, lasting, drilling fil, de fantaisie, en toile à raie, et à carreaux, en casimir d'été, en cotonnade écossaise et unie.
GILETS—En satin noir et bombazin, satin et soie à dessins; piqués de Marseille, [illegible] et uni, en cachemirette d'été [illegible] et poils de chèvre.
CHEMISES—En toile, en coton avec devant de toile; en toile rayée, calicot, en coton uni, blanc et écrue, en tricot gris et blanc, en laine d'agneau et mérinos, en coton tricotté, écru et blanc.
CALEÇONS—Blancs et écru, coton tricotté, coton uni, guide blanche et écrue.
CRAVATES—En soie noir d'Italie, en guingham, en soie unie et toile. Bretelles en gomme élastique et soie. Chaussettes blanches et écru [illegible].
Les habitués, marchands et détaillans sont respectueusement invités à examiner les marchandises ci-dessus avant de faire leurs achats ailleurs. Les quelques objets à livrer qui leur restent sont offerts en vente à très bas prix et presqu'au coût.
10 av GARTHWAITE, PAYAN & Co

MARCHANDISES SECHES.
FETTER & BOYD, No. 70, RUE GRAVIER,
VIENNENT de recevoir et offrent à vendre, AUX PLUS BAS PRIX CINQ CENTS COLIS DE MARCHANDISES SÈCHES, DE SAISON, TELLES QUE:
Calicots d'un genre tout-à-fait nouveau,
Linon, jaconats de fantaisie, mousselines, guinghain,
Robes balzorines, barèges et florentines,
Batiste blanche, jaconats, mousselines Suisse et en livrets.
Toile d'Irlande, toile à draps et damassée, linge de table, serviettes, [illegible], torchons, diapré de Russie, ry à raies, gambroner, coutil fil et étoffes à pantalons, coton du pays, blanc et écru, de 3|4, 7|8, 4|4, 5|4, 6|4 et 12|4.
Étoffes à mousquetaire, draperies, bretelles.
Rubans, dentelles, guimpes, mouchoirs soie, de fantaisie; mouchoirs de poche en coton et soie, cravattes soie, bas, gants, caleçons et chemises, osnaburgs, coton Virginie, plaids bleus, idem rayés, ginga à tablier, coutil à matelas, ginga fil, ginga à habit, guingham à carreaux, couvertures, kerseys, jeans du Kentucky, linseys, draps casimir, habillemens d'été &c &c.
P. S. Les personnes qui ont à acheter feront bien de venir à ce magasin avant d'aller ailleurs.
25 avril FETTER & BOYD.

EN débarquement du brick Titi, de la Havane:
30 caisses sucre florete,
37 balles tabac pour capes et tripes,
15,000 Regalias et Heamanos,
10 sacs amandes à coques douces,
A vendre par B. VALLS,
1 août 26 Commune

CHARBON.
LES personnes qui désirent acheter leur approvisionnement d'hiver, en Charbon anglais et de Pittsburg, peuvent le faire maintenant à bon marché.
ROBERT MURPHY,
15 août No. 98, Vieux Bassin, et 68, Vieille Levée

LINSEYS ET JEANS.
LES soussignés ont l'agence des meilleurs Linseys et Jeans qui viennent sur ce marché, et seront satisfaits d'être les fournisseurs des habitans et autres, auxquels ils enverront la quantité demandée, aux termes les plus modérés. FETTER & BOYD,
7 juil 70 rue Gravier

FRUITS A L'EAU DE VIE—30 caisses prunes et abricots, 10 caisses fruits au jus, à vendre par
5 août S V BARRETT, 21 Gravier

Bureau des Naissances et Décès,
PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.
AVIS AU PUBLIC.

A YANT été nommé Assistant du Bureau des Naissances et Décès pour la première ville d'Orléans, l'avis les habitants de la dite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée:

ACTE, APPROUVÉ LE 6 MARS 1840.
ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours: cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq; la moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.

ART. 2nd. Le décès de toute personne libre, résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'il y en a sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-ci, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, lorsque sa mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq.

Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.
10 avril F. M. CROZAT.

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par MM. BOREL & BEROWSKI, rue Jefferson, entre Chartres et Levée, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maître et ouvriers, de toute classe; MM. Borel & Berowski sont toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez MM. Borel & Berowski, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçon de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisie par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus, des gardes-malades.

ILS PRETERONT DE L'ARGENT SUR DEPOT.
Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.
MM. Borel & Berowski fourniront des apprentis à ceux qui en désireront. Toutes les personnes recommandées par eux, seront nanties d'un certificat attestant leur moralité, etc.
En outre, MM. Borel & Berowski se chargent de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, etc.
3 sept—1 an

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.
Séance de mercredi, 21 juillet 1846.

Résolu que toutes les personnes qui ont adressé au Conseil des pétitions pour affranchissement d'esclaves, avec permission de résider dans l'Etat, sont priées de les retirer et d'en présenter d'autres accompagnées du certificat voulu par l'ordonnance adoptée par ce Conseil ayant pour but de pourvoir aux émancipations des esclaves dans les limites de la Municipalité No. Un;

Résolu que le secrétaire est requis de faire publier pendant quinze jours à la porte du bureau du recorder, les noms et prénoms des propriétaires d'esclaves, ou de leurs représentans légaux, ainsi que les noms et prénoms de tous les esclaves dont l'émancipation, avec permission d'habiter l'Etat, a été accordée par le jury de police de la paroisse d'Orléans; Bien entendu que les dits propriétaires d'esclaves ou leurs représentans légaux présenteront au dit Secrétaire, une déclaration faite sous serment devant un des magistrats de cette ville, constatant leur résidence dans les limites de la municipalité No. Un;

Résolu que si après les publications voulues par l'article précédent, il n'y a point d'objection légale faite comme le veut l'article 3, de l'ordonnance relative aux émancipations des esclaves dans les limites de la municipalité No. Un, alors le comité judiciaire fera un rapport accordant ou refusant la demande des pétitionnaires.
(Signé) Jn GENOIS, Recorder.
Approuvé le 23 juillet 1846.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
A. MAZUREAU, secrétaire.

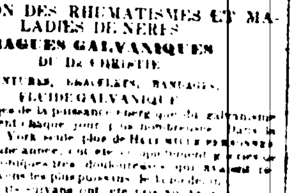

GUERISON DES RHUMATISMES ET MALADIES DE NERFS
BAGUES GALVANIQUES
DU Dr CHRISTIE.
CEINTURES, BRACELETS, BANDAGES,
FLUIDE GALVANIQUE

LES progrès de la puissance énergique du galvanisme [illegible] chaque jour de nombreuses [illegible] dans la Ville de New York seule plus de [illegible] en moins d'une année, ont été [illegible] maladies chroniques les plus [illegible] de [illegible]
Les certificats suivants [illegible] une masse de documents du même genre.

ÉPILEPSIE & PALPITATIONS.
Le Rév. John Brasted, gendre de John Jacob Astor, de New York, pasteur de l'église Episcopale de Rhode Island, était depuis longtemps sujet à de violentes attaques d'épilepsie [illegible] de palpitations. Pendant [illegible] le Rév. [illegible] avait été obligé d'abandonner l'église [illegible] Après avoir eu recours aux [illegible] il [illegible] M. Brasted s'est trouvé [illegible] santé [illegible]

GOUTTE ET RHUMATISMES.
Dr Christie [illegible] ces articles galvaniques [illegible]
MARIE JACKSON,
100 Bank st, New York
Madame M Jackson est parente du major M. M. Noah, écrivain bien connu à New York, qui atteste la vérité du certificat.

APPOPLEXIE ET PARALYSIE.
Le capitaine Tottom, No. 70 rue Bridge, Brooklyn, est dans sa 70ème année. Sa santé était fort bonne, mais depuis trois ans il l'avait perdue. Sur l'avis de son médecin, il suivait un régime, lorsqu'il fut frappé, dans la rue, d'apoplexie. Lorsqu'il survint à lui, il s'aperçut qu'une partie de son côté droit était privée de vie. Ses médecins l'ayant examiné prononcèrent qu'il était atteint d'apoplexie et de paralysie combinées. Ses amis lui conseillèrent alors d'essayer le fluide magnétique; on lui acheta une paire de bagues, avec bandages et une bouteille de fluide. Vingt-quatre heures après que la première application eut été faite, il avait recouvré la vie dans les parties frappées de paralysie, la transpiration reprenait son cours. [illegible] le malade recouvrit [illegible] servir de la main [illegible] aucun symptôme [illegible] du plein exercice [illegible]

Le public [illegible] Le Dr. Christie [illegible] ville de l'Union. A la Nouvelle-Orléans, cet agent est la maison GUION & Co,
[illegible] Coin des rues Canal et St Charles

CHANGEMENT DE DOMICILE.
RAVEGLET & HUET ont transporté leur magasin de la rue Chartres, No. 34, au No. 30, [illegible]
POUR CAUSE DE LIQUIDATION.
Ils offrent à vendre à des prix réduits, un grand assortiment de marchandises de tous genres, savoir:
Passementerie et mercerie, quincaillerie fine, rubannerie, ganterie assortie, parfumerie, nouveautés, brosses, tabletterie, [illegible] et autres articles &c &c. [illegible] de ces marchandises a été reçue par les derniers arrivages de France.
Également en magasin et reçu tout récemment, trente balles cotonnades françaises nouveauté, qualités et largeurs assorties.
NOTA—La liquidation de ces marchandises doit se terminer au 15 octobre.
3 sept

EN débarquement du navire Wm Engs, Capt. Bachelor:
150 caisses Harengs No. 1, de Magdalen,
150 caisses idem sans écailles,
200 caisses de Flambours morue,
5 barils et 3 demi barils saumon No. 1, pêche cette année,
125 douzaines seaux peints, 10 barriques et 10 barils saleratus,
5 caisses et 10 demi barils sucre en pain, 10 barils sucre brisé, et 10 do. en poudre, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
2 sept 49, Commune

EN débarquement du brick Pleiades, les articles suivans dans des boîtes hermétiquement fermées:
635 boîtes homards, d'une livre; 500 dito homards, de 2 livres; 150 boîtes saumons au naturel, de 5 livres; [illegible] au vinaigre, de 2 livres; 400 do à l'huile, 100 do [illegible] 20 do aloses, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
2 sept 49, Commune

CIGARES—3,000 Regalias Ugues,
18,000 do Figaro,
14,000 do El Sol,
7,000 do Evidencia,
3,000 Dugues, imperiales, Palma,
18,000 Canones Figaro,
4 barils picadura,
11 balles tabac Vuelta de Abajo.
En débarquement du brick P. Soule et à vendre par
18 août B. VALLS, 26 Commune

EAU-DE-VIE de cognac et champagne, de 1re, 2de et 4me preuves, de Pinet Castillon & Co, M Castillon jn, J. J. Dupuy, Muglory, Otard Dupuy & Co, en détailles de toutes grandeurs, à vendre par P. JORDY,
24 août No. 10, rue Conti.

VIN DE BORDEAUX—Graves, Montferrant, Saint Vries, Leognan, St-Estèphe, St-Julien, Léoville, Latour et Château Margaux, en barriques et en caisses, à vendre par P. JORDY,
24 août No. 10, rue Conti.

VIN BLANC—Haut-Barsac et Haut-Sauterne, en caisses, à vendre par P. JORDY,
24 août. No. 10, rue Conti.

CHAMPAGNE—De tous les crus et qualités de MM. le marquis de Mussiac et de Loisson, en grandes et demi bouteilles, à vendre par P. JORDY,
24 août No. 10, rue Conti.

LIQUEURS ASSORTIES—Absynthe, kirch, curaçao et guignolet, à vendre par P. JORDY,
24 août, No. 10 rue Conti.

CIGARES DE LA HAVANE—156,000 Regalias marques assorties, en débarquement du brick P. Soule venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
16 août 26, Vieille Levée

TABAC—254 balles tabac de Cuba et Vuelta de Abajo pour capes et tripes, en débarquement du brick P. Soule venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
18 août 26, Vieille Levée

SUCRE—176 caisses, en débarquement du brick P. Soule venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
13 août 26, Vieille Levée

EN magasin, d'importation récente:
60 paniers huile d'olive de Plagniol,
50 caisses salaisons assorties, 20 do capres,
20 caisses cornichons,
100 caisses liqueurs assorties, en grandes, 1/2 et 1/4 de bouteilles,
30 caisses liqueurs superfines au noyau,
21 caisses Curaçao, 10 do Kirschenwaser,
10 do Vermouth,
50 do Eau de fleurs d'oranger,
50 do Eau de Cologne, à vendre par
LOISON & SYLVESTRE,
1 sept 36, Chartres

VINS de Bourgogne—25 caisses des meilleures marques, à vendre par LOISON & SYLVESTRE,
1 sept 36, Chartres

RECU par les derniers arrivages du Havre, un nouvel assortiment de couverts argentés au galvanisme par les procédés de MM. de Rouls & Elkington, à vendre par les soussignés seuls agens des propriétaires brevetés.
1 sept LOISON & SILVESTRE,
36, Chartres

CAFÉ RIO—400 sacs excellent café fin vert, en double sacs, à vendre par J W STANTON & Co.
1 sept enc. Magasins et Lafayette

EAU DE VIE d'Alex. Seignette, en douane et ayant droit au drawback:
5 demi pipes, et 5 quarts de pipes à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
1 sept 36, rue de Chartres

ABSYNTHE—75 caisses absinthe suisse,
50 do do de Marseille à vendre par LOISON & SYLVESTRE,
1 sept 36, Chartres

OUTILS de charpentier—Égoïnes, scies à main et à tenon, varlopes de Baldwin, ciseaux à mortaiser, gouges, compas, vilebrequins et mèches, pieds-de-roi, Virioles, limes, rappes, spoke-chevre, vrilles, tenailles, marteaux, casse-têtes pour poser les bordeaux &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN,
28 av 48, Chartres

QUARTIER-GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 26 août 1846.

LE sergent-major J. M. Kanreau, des ECLAIREURS D'ORLEANS, convoquera la compagnie le mardi, 15 septembre 1846, à 7 heures du soir, à la Bourse Treme, afin de procéder à l'élection
D'un Capitaine;
D'un 1er lieutenant;
Et d'un 2nd lieutenant, en remplacement des démissionnaires.
L'élection se fera sous la présidence du capitaine Paul Dorfeuille. D. AUGUSTIN,
27 août Brigadier-Général.

Bureau d'Agence Générale.

LES soussignés ont ouvert, à dater de ce jour, Passage de la Bourse, No. 4, entre St. Louis et Conti, un bureau d'Agence Générale.
Ils se chargeront de toute espèce de recouvrements, traductions, règlements et balances de livres, copies, etc.
Dans le cas, ou pour transactions importantes, une garantie serait demandée, ils se chargent d'y satisfaire.
Le règlement pour toute collection qui leur sera confiée aura lieu tous les lundis.
Leur bureau sera ouvert de neuf heures à trois heures, et de cinq à sept heures P. M.
Une agence spéciale pour le nettoiement et l'entretien des cheminées à l'année est établie à leur bureau.
Nouvelle Orléans, 20 août 1846.
M. BERTUS.
21 août H. RUFFIER.

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PERPÉTUELLE est actuellement prête à faire des assurances contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, concurremment avec les assurances sur la navigation de mers et rivières.
Bureau No. 33, rue du Camp.
17 août—6m A. BROTHIER,—agent

MAGASIN DE SOIERIES,
DE NEW-YORK.
No. 17, RUE DE CHARTRES, NLLE.-ORLEANS.

WEST, OLIVER & WOODLIEF appellent l'attention des marchands de la ville, ainsi que ceux de l'intérieur, qui visitent cette ville dans la saison actuelle, sur leur vaste assortiment de Marchandises en soieries et articles de fantaisie, nouvellement déballés, et des goûts les plus à la mode qui aient été importés cette saison. Les facilités qu'ils ont à faire venir de leur maison de New-York, No. 136, Pearl street, les importations les plus récentes en MARCHANDISES EUROPÉENNES, ainsi que les articles achetés à très bon marché aux encans de New-York, les mettent à même d'offrir d'aussi beaux avantages que ceux que l'on pourrait trouver dans toute autre maison de cette ville. Leur assortiment comprend principalement les articles suivans, à savoir:
Cachemire d'Écosse, imprimé, riche; mousseline de laine et Raps de laine,
Alpaca noir, bombazine, balzorine, barège et mousseline de laine,
Barège extra riche, Balzorine et crêpe pour costumes de bal,
Mousseline brodée, riche et robes de tarlatanne,
Gaze de Suisse, noir, levantine, gros de Rhin, soieries de l'Inde, de Sinchew, et gros de Naples ondé,
Brocade riche et soieries pékin à fleurs, caméléon, à carreaux et rayée,
Poult de soie riche et soieries pour bonnets,
Satin uni, blanc et couleur, gros de Naples, dito
Florence et Marceline assorties,
Soie noire et serge croisée, Crêpe noir, blanc et puce,
Mérinos français et Velours en soie,
Shawls très riches, en cachemire, nouveaux genres
Exposition de Paris et à la Louis XIV,
Shawls cachemire noirs, idem laine damassées.
AUSSI—Un assortiment complet de shawls en mousseline de laine, en laine tricotée, en mérinos et nombre d'autres genres, d'automne et d'hiver.
Mouchoirs de toilette et écharpes pour dames, différent goûts et dessins.
Un grand assortiment de gants pour dames, en chevreuil, soie, filet, cachemire, et peau de daim, ainsi qu'un bel assortiment de mitaines longues, et gants à la mode.
Mouchoirs batiste fil, à ourlets et rivières, mouchoirs pour hommes, en batiste fil, idem Pongee, Spitalfield et Bandana.
AUSSI—Cravates et écharpes, pour hommes, en soie riche, bretelles en gomme élastique, bas soie et coton, cordonnets et lacets, soie à coudre, guimpes et cordonnets à la Polka, voiles et voilettes, cuberlins français en soie, barège vert, un grand assortiment d'entredeux en Ban les, cardinal, polka, Mechlin, Valenciennes et Lisle, idem Suisse et jaconat.
Constamment en mains, un grand assortiment de rubans, satin, gros de Naples et gaze, des derniers goûts pour bonnets et casquettes, rubans satin et taffetas, numéros assortis.
29 oct

DUFFAU,
A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE,
RUE BOURBON No. 118,
Ancien établissement de M. Brasa, où il prendra en pension des chevaux et des voitures en remise et louera des chevaux de selle et des voitures aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux.
M. DUFFAU continue comme par le passé son état de VÉTÉRINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourgogne No. 141. 25 août—1a

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE—Garanties être de la récolte de 1846—Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses habitués, qu'il vient de recevoir par les navires Louisville, de Philadelphie et de New-York, un grand assortiment de graines fraîches, provenant de deux grainetiers des plus en réputation au Nord. Ces envois consistent en graines de betteraves, fèves, carottes, laitues, choux, panais, navets, épinards &c. toutes de première qualité et à prix modérés. Wm. DINN,
21 août 11, rue de la Commune

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—48 caisses actuellement en débarquement du brick Lawrence Copeland et à vendre par
21 août G W DUNBAR, 30 Douane

A VENDRE en magasin
15 Barriques vin vieux Château-Margaux
15 do do do St Estèphe do
20 do do St. Julien, ordinaire,
20 do do St Emilion, do
40 barriques vin Montferrand, do
20 do do Gueyries do
20 barils vin blanc Haut Sauterne
20 do vieux whisky, Monongahela.
10 do do Madère.
[illegible] Schiedam Hollande.
8 quarts de pipes vieux cognac
50 caisses Kirch de la Forêt noire.
10 do absythe suisse.
15 do curaçao de Hollande.
200 do vin blanc et rouge vieux.
25 paniers dégoûts et d'Arzens.
1 boucaut ficelle 12 caisses; verrerie, verre de Paris
300 mille bouchons pointus, 100 mille ordinaire.
3 caisses champagne, sec
N. DUDOUYT,
21 août 13, Toulouse

ARTICLES DIVERS—MAQUEREAUX, grand No. 1, en barils, demi, et quarts; idem ordinaires No. 1, en demi et quarts de barils et en caques, idem No. 3, en barils et demi barils; idem No. 2, en barils et quarts; grands maquereaux No. 3, frais, en barils.
ALOSES en demi et quarts de barils.
MAQUEREAUX mess, en caques, pour familles.
HUILE DE BALEINE blanche, pour hiver et printems, en barriques et barils; huile raffinée pour l'hiver, en barils; huile d'éléphant de de mer, excellent article, en barils.
HUILE D'OLIVE, de Plagniol—25 paniers.
SAVON—400 caisses, qualités et marques assorties.
BLANC DE BALEINE—600 caisses New Bedford et Boston, assorties.
CLOUX—1,300 barillets de 3 à 60 à la livre.
PAPIER EN PAILLE—400 rames fortes.
THÉ—Poudre à canon en boîtes de 6 et 12 livres, young hyson en boîtes à caisses, à vendre par
HARROD & DARLING,
25 août 49 rue Commune

VINS, LIQUEURS—[illegible] caisses vin de différentes marques, 200 caisses de 24 demi bouteilles à la caisse, 125 caisses vin blanc, 130 caisses liqueurs surfines et 50 do [illegible] à vendre par
3 août S. V. BARRETT, 21 Gravier

Aux Charpentiers et Entrepreneurs de Wharfs.
LE soussigné recevra des propositions pour bâtir un wharf substantiel au Free-Port, au-dessus de la ville. Le plan, &c. peut être examiné au bureau des soussignés.
RICKER & PEARSON, 62 Camp

CHARBON—En déchargement vis à vis le chemin de fer Ponchartrain, du charbon de Pittsburg, de première qualité, à vendre en quantités convenables aux acheteurs. S'adresser à B & A. SOULIE,
31 juil—10 49 rue Conti

ALAMBIC EN CUIVRE, AVEC SERPENTIN &c.—Entièrement neuf et de la capacité de 300 gallons, à vendre à bon marché par
FRED. CAMERDEN,
5 août—30 19, Commune

CHANDELLES—21 caisses, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
7 août 92 Tchoupitoulas

A LOUER à bas prix pour la saison d'été, à commencer du six de ce mois, un petit appartement meublé ou non meublé, au rez de chaussée dans la rue Royale, entre Conti et Bienville. S'adresser à
11 juin S. Vor. BARRET

AUX MEAUX CHENES VERTS A BELOXI.
La belle et vaste habitation de Mme Pradat à Beloxi, est maintenant ouverte aux personnes qui désirent aller sur les bords de la mer respirer un air pur et goûter le plaisir de la campagne.
De vastes cabanes à bain ont été construites. La table sera servie avec abondance et couverte des mets les plus variés.
La maison est pourvue de liqueurs de toutes espèces.
On trouve sur l'habitation de Mme Pradat un excellent billard, des voitures, chevaux, bateaux à voiles et à rames. Enfin on met tout ce qui peut rendre le séjour agréable.
Des domestiques fidèles et intelligents, seront toujours à la disposition des pensionnaires.
A l'arrivée des steamboats et quand ces derniers ne pourront se rendre au débarcadère de Mme Pradat, un bateau sera au wharf du village de Beloxi pour prendre les passagers qui désireront se rendre chez Mme Pradat.
Les prix seront modérés. 9 juin—90

Un bon marché à faire.
UNE propriété à vendre dans la ville de Lafayette, sise à l'encoignure des rues Seconde et Levée, à des conditions très avantageuses; elle rapportera un très bel intérêt pour le prix qu'on en demande.
Plus TROIS LOTS DE TERRE au faubourg Bouligny, situés à l'une des encoignures [illegible] faubourg. On pourra voir le plan chez le soussigné, à la Bourse des États-Unis, encoignure des rues Poydras et Tchapitoulas.
JUAN BELTRAN,
29 juil—17 Propriétaire

A LOUER—Le haut du magasin No. 62, rue du Camp, comprenant 2 bons bureaux. S'adresser à
RICKER & PEARSON,
6 août 62, Camp

A LOUER—Une maison en bois à 2 étages, rue Barthélemy entre Magasin et Camp. S'adresser à RICKER & PEARSON,
8 août 62, Camp

A LOUER.
UN magasin rue Tchapitoulas, attenant à la pharmacie de Korbel, encoignure Girod. Possession immédiate.

AUSSI
Une maison rue du Camp, entre Girod et Julie, attenant à la résidence de Henry McCall Esqr. Possession immédiate.

AUSSI
Une maison à étage, etc., No. 100, rue St. Jean, entre Poydras et Hevia. Possession immédiate.

AUSSI
Le Magasin No. —, dans la rangée de l'Arcade de Banks, face à la rue des Magasins. Possession au premier novembre.

AUSSI
La propriété rue du Cirque, entre Commune et Gravier, présentement occupée comme un établissement de peintre de voitures. Possession immédiate.
Les propriétés ci dessus seront louées à bas prix à de bons locataires, fournissant caution à satisfaction, pour un bail d'un an ou plus, payable par mois ou par trimestre.
S'adresser à J. U. LAVILLEBEUVRE.
19 août 149 rue Commune

EN débarquement du navire Thracian, venant de Bordeaux:
32 barriques Vin rouge, St. Estèphe Médoc;
14 do do Graves, Blanquefort,
16 do do Macau Medoc;
40 barils Vin blanc Haut Sauterne;
34 do do Sauterne 1842,
8 quarts pipe Eau de vie, J J Dupuy, 4me preuve, à vendre par R. TALAMON,
28 août 80, rue St Louis

HUILE d'Olive de la marque Possel fils, grandes bouteilles.
Bouchons de différentes qualités, longs et mi longs;
Marasquin, grand modèle de Radin frères;
Curaçao en grands et petits cruchons;
Vin rouge St. Emilion, vieux, en caisses;
Vin rouge et blanc en 1/2 bouteilles;
Vin rouge ordinaire en barriques et bon vieux vin pour familles;
Anisette superfine de Marie Brizard et Roger;
Pour clore une consignation:
50 caisses Vin rouge vieux, Médoc, à vendre par
29 août R. TALAMON, 80 rue St. Louis

Chrestomathie de la Litterature Française.
PAR CASIMIR LADREYT.
SOUS ce titre on vient de publier un beau choix de morceaux en vers et en prose, de 178 des meilleurs écrivains français dans tous les genres de littérature, depuis 1300 jusqu'à 1846, avec une notice biographique, littéraire et bibliographique sur chaque auteur; le tout disposé selon l'ordre des dates, en 1 vol. in-12, et destiné à l'usage des collèges et des maisons d'éducation de l'un et de l'autre sexe. Cet ouvrage, qui manquait et dont le but est de rendre l'étude de cette langue moins aride et plus profitable, a réuni les suffrages de tous les professeurs qui l'ont vu, depuis Boston jusqu'à la Nouvelle-Orléans inclusivement, et l'on pense que cela peut tenir lieu de tout commentaire. En vente à la librairie française de
26 mars J. F. LELIEVRE, Enc. Royale & St-Anne

MAIS—15,000 boisseaux en magasin et à vendre par
L D C WOODS,
24 juill 80 Magasins.

VENTES JUDICIAIRES

Succession de feue dame Natalie [illegible] épouse de L. R. Gaiennie.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du 2 septembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, le mercredi, 16 septembre 1846, pour le compte de la succession:
Un certain banc à l'église St Patrick, le premier en face de l'autel dans l'allée à gauche.
Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et divisés par coupons à la satisfaction de l'administration, avec privilège sur le dit banc. JOHN L. LEWIS,
4 sept—3en20 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de Joseph Tholonie, décédé.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE, Paroisse de St. Jean Baptiste—En vertu d'un ordre de Cour, daté du vingt-deux août 1846, et à moi adressé par l'honorable Cour du Quatrième District Judiciaire de la paroisse de St. Jean Baptiste, j'offrirai en vente dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le mardi, vingt-neuf septembre 1846, à midi, pour le compte de la dite succession.
La moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg *Denis*, en cette paroisse d'Orléans sur la rive droite du fleuve Mississipi, ayant mesure française, soixante pieds de face à la rue Viliere sur quatre-vingt-cinq pieds de face à la rue Seguin, formant l'angle de ces deux rues, et forment partie de deux lots de terre désignés sous les Nos. un et deux de l'îlet No. neuf, d'après un plan dressé par Jean Comeanx, architecte, le premier mars 1837, et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire en cette ville.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, et tous les droits, privilèges et servitudes y attachés et qui en dépendent.
Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
27 août—3en20 Shérif de la paroisse d'Orléans
N. B.—Les actes de vente seront passés par Charles Boudousquié, notaire, aux frais des acquéreurs.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. [illegible] (Cour de Commerce)—Charles Levistones vs. William F. C. Duplessis, dans l'affaire du dit demandeur vs. Pueck & Duplessis et Wm. F. C. Duplessis—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi contre Wm. F. C. Duplessis, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, le mardi, huit septembre 1846, à dix heures du matin, sous les arcades de la maison des Cours, près l'Église St. Louis.
Un lot de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. JOHN L. LEWIS,
27 août—3 en 10 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de Amos H. Livermore.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—En vertu d'un ordre de cour daté du 31 juillet 1846, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, mardi, le [illegible] septembre 1846, à midi, pour le compte de la dite succession:
Un certain *Bond* pour des terres situées au Texas, [illegible] comme suit:
"REPUBLIQUE DU TEXAS,
Comté de Harrisburg.
En vertu de ce document public qu'il soit connu, que ce jour, devant moi William Fairfax Gray, notaire public dans et pour le comté de Harrisburg susdit, dûment commissionné et assermenté, a personnellement comparu le citoyen James Bailey, lequel a déclaré qu'attendu que ce jour, par une procuration, autorisé Amos H. Livermore de cette ville de la Nouvelle Orléans, de vendre pour son compte et en son nom, certaines terres qui lui avaient été cédées par James B. Steele, savoir: Une demi lieue de terre sur le bord Ouest de la Rivière Brazos dans le comté de Milam, la même primitivement concédée par le gouvernement Mexicain à Samuel Frost et cédée par le dit Frost à Wm. H. Steele, et par le dit Wm. H. Steele à James B. Steel et par le dit James B. Steele à la comparant. Une lieue de terre, dans le comté de Robertson primitivement concédée par le gouvernement mexicain, à Robert Ware fils, située sur les eaux du ruisseau *Little Brazos*, [illegible] et cédée par le dit Moffitt à Wm. H. Steele, et cédée par le dit Wm. H. Steele à James B. Steele et par ce dernier au comparant. Aussi une demi lieue de terre située dans le comté de Robertson, sur les eaux du *Little Brazos*, partie de la lieue primitivement concédée à Samuel W. Wade cédée par le dit White à William H. Steele et par William H. Steele à James B. Steele et par ce dernier au comparant. Le dit comparant déclare de plus qu'il n'est que l'agent du dit Livermore [illegible] nullement [illegible] des dites terres, mais, le dit Livermore n'étant pas citoyen du Texas, ces mêmes terres furent cédées au dit constituant, plus propre à les convertir [illegible] faire valoir au profit et bénéfice du dit Amos H. Livermore, ses héritiers et ayans cause.
Et dans le cas où le dit Livermore [illegible] la vente de ces dites terres, ainsi qu'il en est autorisé par le comparant, celui ci s'engage par ces présentes, et s'oblige lui, ses héritiers, etc., à faire une cession pleine et légale de ces dites terres au dit Livermore, ses héritiers [illegible] ayans-causes, aussitôt qu'il en sera requis, et relève et décharge son fondé de pouvoir le dit Amos H. Livermore de toute responsabilité au sujet du produit de ces ventes qu'il pourrait faire de ces terres, lesquelles étant sa propriété, il est pleinement en droit d'en retenir le produit, à son profit et usage et à ceux de ses héritiers, etc.
En témoignage de quoi le dit comparant s'a apposé sa signature et son sceau, en présence de James Lucas Davis et Peter Gray, témoins compétens, desquels ont signé ensemble avec moi le comparant, et moi notaire, le dix-neuf [illegible] A. D. 1839, et de l'indépendance du Texas, la quatrième.
Témoins,
J. Lucas Davis, James Bailey,
Peter Gray, W. F. Gray,
Notaire public
Conditions comptant. JOHN L. LEWIS
4 août—3 en 20 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de Louis Hubbard.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté [illegible] 1846 à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente à l'Arcade de Banks rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, le mardi 8 septembre 1846, à midi, pour le compte de la dite succession:
Trois lots de terre situés au faubourg Lavaudais [illegible] paroisse Jefferson dans l'îlet compris entre les rues Saint Denis, St. Patrick et Seplyme et le Bayou de la propriété Delassize, désignés par les Nos. Un, Deux et Trois dans l'îlet No. 148, d'après le plan dressé par le Surg. [illegible] lock, annexé à un acte de partage [illegible]
Les dits trois lots de terre sont contigus et mesurent ensemble mesure anglaise, savoir:
Le lot No. Un formant l'angle des rues Septyme et St. Denis, 30 pieds de face à la première rue sur 110 pieds de profondeur et face à la rue St Denis; et les lots Nos. deux et Trois, chacun, 30 pieds de face à la rue Septyme sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout suivant plan de la propriété décrite, annexé à un acte daté du [illegible] 1835, au rapport du dit notaire.
Conditions—Une moitié comptant, un quart à six mois et l'autre quart à douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.
JOHN L. LEWIS,
7 août—3en20 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de Romain Constant Pasor.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté [illegible] août 1845, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et de Royale, le mardi [illegible] septembre 1846, à midi, pour le compte de la dite succession.
Un certain nègre nommé CHARLES, âgé d'environ quarante cinq ans.
Conditions, comptant.
JOHN L. LEWIS,
7 août—3en20 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Richard Russell, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un ordre de cour daté du [illegible] septembre 1846, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente dans la Rotonde de la Bourse de Cité, le mardi, 15 septembre 1846, à midi, pour le compte de la succession.
Dix actions de la Compagnie d'Assurance des Négocians.
Conditions comptant. JOHN L. LEWIS,
3 sept—3en20 Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de N. [illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE ORLEANS—Avis est par les présentes donné à toutes personnes [illegible] de dix jours, à dater de la présente publication [illegible] pourquoi le compte présenté par [illegible] ne serait pas homologué [illegible] partis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
P. M. BERTIN,
20 août—3 en10 Député Greffier.

LE soussigné informe le public qu'il ne paiera pas à son échéance, un billet de la somme de cent cinquante piastres, tiré par lui à l'ordre de M. Joseph V. [illegible], le 20 mars 1846, payable à six mois de date, signé "Joe Vanechutt" [illegible] M. V. Foulon, notaire public, par la motif qu'il s'est pourvu en justice pour faire annuler la vente pour laquelle le dit billet a été souscrit et pour le faire déclarer nul et sans effet et valeur.
Nouvelle Orléans, le 20 août 1846.
G. FRECHE.
22 août—22,24,31 août, 1,7,8,14,19.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Christian Schmidt vs. ses créanciers—No. 128—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu, en l'étude de L. T. Caire, notaire, le [illegible] septembre 1846, à 10 heures A. M. afin de prendre en considération et délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre ses biens et sa personne sont suspendues.
Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier le 1er. septembre 1846.
P. M. BERTIN,
3 sept Député greffier

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Thracian, de Bordeaux:
40 barriques vin rouge Montferrand
12 do do St Emilion No 3
4 do do St Emilion No 2
4 do do St Estèphe Médoc.
9 demi barriques vin rouge St. Emilion No 3
9 do do do St. Emilion No 2
9 do do do St. Estèphe Médoc.
F. & J. LACOSTE,
29 août 105 rue Royale

EN débarquement du navire Thracian, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
54 barriques vin rouge château de Ségur.
32 balles bouchons fins de 30 milliers chaque.
205 paniers huile d'olive superfine.
4 caisses contenant chacune 25 paniers à mettre surfine. AUGUSTE MOLIER,
29 août 10 90 rue St. Louis

EN débarquement du navire THRACIAN, capitaine Rogers, venant de Bordeaux:
50 demi barriques vin blanc, Haut Barsac, 1re qualité.
16 barriques vin rouge, 1re qualité.
40 do do qualité ordinaire.
50 paniers guignolet.
19 caisses de 12 bouteilles kirch wasser.
5 do de 12 pobas prunes sèches.
A vendre par DOMINIQUE LANATA,
29 août. rue Jefferson, No. 9.

A VENDRE au débarquement du Thracian, venant de Bordeaux:
40 barriques vin rouge.
100 demi do vin blanc.
Aussi en magasin:
83 caisses prunes sèches en potains,
50 caisses vin vieux, de Bordeaux, diverses marques,
4 demi pipe vieille eau de vie.
8 quarts do do do Maglory, 1825.
60 barriques vin rouge, qualité supérieure.
50 do bon vin pour familles
J. et J. TARDOS,
29 août rue Conti, No. 15.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Thracian, venant de Bordeaux:
50 barriques Vin rouge St. Julien;
25 dito do St. Estèphe;
35 dito do Montferrand;
30 demi barriques Vin blanc Haut Sauterne;
30 paniers anisette superfine.
29 août V. DUDOUYT, 13 Toulouse

INDIENNES FRANÇAISES—Trois caisses d'Indiennes Françaises, provenant de la célèbre manufacture de Gros, Odier & Co, venant d'arriver et à vendre à un prix accommodant. Aussi quelques caisses de calicot damassé, français, d'une richesse pour les draperies.
H DE GOER & RIFFLARD,
6 août 21, Magasins.

FUSILS DOUBLES—Les soussignés ont reçu par le Prinswick et le Rockall directement des manufactures: Quatre caisses de Fusils de Chasse, doubles, lesquels méritent l'attention des détaillans de la ville et de la campagne. On vendrait à bon compte tout le lot, afin de clore la consignation. H DE GOER & RIFFLARD,
6 août 21, Magasins.

TRUFFES—300 boîtes, demi et quarts de boîtes truffes du Périgord, en magasin et à vendre par C. DUFOUR, 11 Conti
13 juin

RECEMMENT reçu de Marseille par le navire Mozart, et à vendre par les soussignés:
100 barriques vin Bergasse; 50 demi barriques idem,
100 caisses vin muscat; 25 do Lunel, supérieur;
125 caisses olives, capres et cornichons;
10 balles amandes à coques tendres;
200 paniers huile de J. Plagniol; 100 demi paniers idem;
30 paniers idem de 24 demi-bouteilles; 30 paniers idem de 12 demi-pipes. J F BERCIER & Co,
14 avril 54, Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN

[illegible]
PAR F. H. PETITPAIN.
MERCREDI [illegible] à son magasin [illegible] Vieille Levée
50 barils sucre du pays,
15 barils maquereaux No. 1,
15 demi barils do
15 quarts do dito.

MARCHANDISES SECHES.
PAR F. H. PETITPAIN.
AUJOURD'HUI, 8 septembre 1846, il sera vendu à bas, à son magasin d'encan, No. 136 rue de Chartres—5 caisses d'Indiennes foncées de fantaisie, 2 [illegible] d'indiennes de deuil, 3 balles de flanelles rouge et blanche, 2 caisses cotonnade [illegible] de Kentucky Jeans, [illegible] à rideaux, 1 caisse mousseline de laine, 1 caisse demi bas de laine, 1 caisse bonnets de [illegible] une variété d'autres articles.

ESCLAVES.
PAR F. H. PETITPAIN.
IL sera vendu jeudi, 10 septembre, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les esclaves suivants:
BABET, négresse âgée d'environ 35 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison,
ADELINE, négresse âgée d'environ 21 ans, bonne gardienne d'enfant, domestique de maison et un peu blanchisseuse.
Ces esclaves sont pleinement garantis, et ne sont vendus que parce que le propriétaire quitte l'Etat.
Conditions, à la vente.
5 sept

Propriété de grande valeur, située à la Baie St-Louis, Etat du Mississipi,
PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera vendu, le samedi, 19 de septembre 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis.
UNE PROPRIÉTÉ DE VALEUR située [illegible] le meilleur endroit à la Baie St Louis, Etat du Mississipi, ayant mesure française [illegible] pieds de face à la Baie, vis-à-vis de la [illegible] M. Jean Martin et de l'autre côté par celle de Jean [illegible] avec les entourages, édifices et autres améliorations qui sont dessus, une quantité d'arbres fruitiers, &c. &c.
Conditions—Moitié comptant, le reste à six, douze [illegible] mois—hypothèques, sans endosseurs—Si les acquéreurs [illegible] à Carrollton, d'après un plan qui [illegible] la Bourse.
Conditions à la vente.
7 sept—7,8,9,17 [illegible]

DROGUES ET MEDECINES.
EN débarquement des navires Rubicon, Bachelor, de New-York, et Copeland, de Boston.
[illegible] aloès succotrin, 100 do aloès [illegible]
[illegible] rhubarbe anglaise en poudre
[illegible] tamarins de l'Inde dito,
[illegible]
[illegible] dito [illegible] Bermudes
[illegible] écorce de sassafras, [illegible]
[illegible] feuilles de rhue, 15 dito feuille, 5 de [illegible]
[illegible] sauge, 20 dito mélisse verte
—EN MAGASIN—
[illegible] hydriodate de potasse français,
[illegible] sulfate de quinine français
[illegible] dito dito anglais,
[illegible] calomel anglais, 400 do camphre
[illegible] cochenille, 100 dito écorce orange [illegible]
[illegible] gomme, 150 dito magnésie,
[illegible] barils sel d'Epsom, 2000 lb. potasse blanche
[illegible] plomb, 100 dito huile d'amandes douces
[illegible] onces essence de rose—A vendre par
P. CUSACHS
25 août encoignure [illegible]

Plomb en feuilles, et Tuyaux en Plomb. Patentés.

LE soussigné a continué la manufacture des tuyaux en plomb, pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des planteurs et autres sur l'avantage que possèdent ces tuyaux qui offrent de grandes facilités pour [illegible] Les habitans de la côte peuvent [illegible] à une grande distance [illegible] On peut en faire de toute dimension [illegible] quart de pouce jusqu'à quatre pouces [illegible] C'est sans contredit, la meilleure [illegible]
On est prié de mettre les ordres au manufacturier, qui les remplira avec célérité.
W. W. THOMPSON, à St Louis, Missouri
ou à ses agents, KENNETT & FOX
27 oct—1an 71, Rue Poydras, Nlle Orléans

ASSURANCES DE NASHVILLE.

COMPAGNIE D'Assurances de Nashville contre [illegible] feu et sur la [illegible]
Capital $300,000 Payé en entier
Assurance Marine sur navires et cargaisons [illegible] classe d'après un [illegible]
Le Comptoir de Nashville fera [illegible]
[illegible]
James Walker, secrétaire. James A. Patter, président
W. B. PARTEE, Agent
Référence: MM. D. & E. [illegible]

TEXAS.
AVIS IMPORTANT.

LE soussigné [illegible] de Castro Ville sur la Medina, [illegible] de San Antonio depuis [illegible] tembre 1844.
[illegible]
[illegible]
21 juin—3 m H. CASTRO

VINS—25 barriques vin rouge Château Beychevelle, Julien, St. Estèphe, St. Emilion et Montferrand,
5 barriques ordinaire de 1843 et 1844, St. Julien, Montferrand,
25 barriques do vieux Château Lafitte, Latour, Médoc et Margaux,
20 barriques vin vieux [illegible]
55 barils vin blanc Sauterne,
100 caisses vin rouge St Julien, St Estèphe et Margaux, [illegible] do vieux Haut Brion, Château Margaux et Château Lafitte à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 août 11 et 15 St Louis

CIGARES—[illegible] de la marque [illegible] Regalia, la Eina, Milar, la et Reina [illegible]
DARAN, QUEYROUZE & Co
11 et 15 [illegible]

CAPRES, SARDINES, &c.—75 caisses capres [illegible] eau de fleur d'oranger, 34 do raisin de Marseille, [illegible] sardines à l'huile en boîtes et demi-boîtes [illegible]
DARAN, QUEYROUZE & Co
4 août 11 et 15, rue St Louis

LIQUEURS—110 caisses liqueurs assorties [illegible]
[illegible] anisette de Champion fine, surfine [illegible] crème [illegible]
[illegible]
DARAN, QUEYROUZE & Co
4 août 11 & 15, St Louis

EAU DE VIE [illegible] Cognac [illegible] Dupuy [illegible] champagne Gabrie 1825.
[illegible]
DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 août 11 & 15, St. Louis

GRAISSE—[illegible] barils graisse en feuille en choix, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co.
21 août 64 Tchoupitoulas

SUIF—20 barils, en magasin et à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.
54, Tchoupitoulas

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de [illegible] Regalia, mayor Brown, Cabanas, [illegible] en magasin, et à vendre par
J M CABALLERO,
21 août 32, Vieille Levée

INDIGO—[illegible] en magasin et à vendre par
J M CABALLERO,
32 Vieille Levée

GOMME copal—[illegible] en magasin et à vendre par
J M CABALLERO,
21 août 32, Vieille Levée

SUCRE—Blanc jaune et brun, de la Havane, en caisses, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
21 août 32 Vieille Levée

VERMOUTH—20 caisses Vermouth, à vendre par
BERTRAND & SISOS
16 juil Encoignure Royale et Bienville

GOMME ARABIQUE—1200 livres gomme arabique, à vendre, à vendre par BERTRAND & SISOS
16 juil Encoignure Royale et Bienville

TABAC de la Vuelta Abajo—28 balles de qualité supérieure, capes et tripes, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
21 av No. 11 rue Royale

VANILLE—En débarquement du brick Princess Mary, 2 caisses Vanille de la dernière récolte, à vendre par
25 jn HEPBURN & TURPIN, 11, Royale

BOUTEILLES VIDES—[illegible] en magasin et à vendre par
11 mai CHS. DUFOUR, 11 Conti

AMANDES sans coques—100 caisses de la nouvelle récolte, à vendre par L. CANTIN
4 jn 42 Gravier

RAISINS DE CORINTHES—Frais et en bon [illegible] vendre par L. CANTIN
4 jn 42 Gravier

A LOUER—UN MORCEAU DE TERRE, faisant face au chemin à coulisses de Carrollton, convenable pour y établir un jardin potager. Il s'y trouve une bonne maison et un bon entourage. Pour les termes, qui seront modérés, s'adresser à B & A. SOULIE,
18 juil—1m 49, rue Conti

CONFITURES—12 barils, en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE
20 juil 26 Vieille Levée

SUCRE blanc, jaune et brun de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE
20 juil 26, Vieille Levée

ARTICLES DIVERS—650 pièces toile [illegible] du Kentucky et du Missouri, 500 rouleaux cordes d'emballage, 110 balles ficelle, 766 barillets graisse en feuilles, 150 barils graisse No. 2, 60 barils suif, 1300 sacs maïs, 40 sacs laine, 2 do plumes, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co
27 juin 64 Tchoupitoulas

BOTTES, Souliers et Brodequins—56 colis en débarquement du navire [illegible], comprenant un assortiment de chaussures fines, à vendre par
G. W. DUNBAR
6 juin 30, Douane

FER BLANC—31 caisses 1|3 X, à vendre par
G & R. BUCHANAN & C
11 jt 64, Tchoupitoulas

SALERATUS—10 tierçons en débarquement du navire Auburn, et à vendre par ROBERTS & HALL
75 Magasins

AU débarquement du navire français Le Vaillant de Bordeaux:
20 quarts Eau de vie de Cognac, de J J Dupuy
80 barriques Vin de Bordeaux, Montferrand et Graves
575 caisses Vin de Bordeaux, St. Julien, Léoville et Château Margaux, à vendre par P. JORDY,
30 jn 10, rue Conti

EN débarquement du navire La Lydie, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
5 barriques vieux vin rouge Pauillac,
10 demi do vin blanc Haut Sauterne,
29 juil CHARLES DUFOUR, 11 Conti

EN débarquement des navires Talma et Lydie, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
76 barriques Vin rouge, bon ordinaire;
40 demi do Vin blanc Haut Sauterne;
42 barils Vin do do.
En magasin, d'importations précédentes:
120 barriques Vin rouge ordinaire;
20 do Vin, qualité supérieure;
10 demi barriques Vin blanc Haut Sauterne, 1840
10 quarts de pipe Cognac, 4e preuve, Castillon
5 do do fine Champagne, 1825,
200 paniers Anisette superfine de Champion
50 paniers d'Huile de J. Plagniol,
27 jt G. M. LUCAS, 30, rue Bienville

FRUITS à l'eau de vie, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co
29 août 17 et 19 St Louis

VIN blanc en caisses, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co
29 août 17 et 19 St Louis

VIN ROUGE en caisses, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co
29 août 17 et 19 St Louis

LIQUEURS du pays—100 barils [illegible] rhum, eau de vie, alcohol et esprits neutres, à vendre par
27 août ROBERTS & HALL, 75 Magasins

SEL—Une petite facture, à vendre par ROBERTS & HALL
[illegible] 75 Magasins

EN débarquement du navire Thracian, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
240 barriques vin rouge, de diverses qualités,
124 barils et demi-barriques vin blanc Haut Sauterne,
5 quarts de pipe [illegible]
12 quarts de pipe [illegible] 1815.
29 août—1m G. M. LUCAS, 30 Bienville